

**Réunion publique du Conseil  
d'administration tenue sur Zoom  
le 15 décembre 2022  
à 12 h (HE)  
Procès-verbal**

**MEMBRES DU CONSEIL :**

Tom Conway, président  
Ruth McHugh  
Karima Bawa  
Leonora Hoicka  
Brigitte Chan  
Jeff Astle  
Andrew Currier  
Darrel Pink, premier dirigeant et registraire

**MEMBRES DU PERSONNEL :**

Sean Walker, directeur financier  
Victoria Rees, chef de la responsabilité professionnelle  
Jennifer Slabodkin, directrice de l'inscription et de l'éducation, registraire adjointe  
Andrés Diaz, directeur des opérations  
Anne-Thiphaine Camus, Administration, Inscription et éducation

1. Questions préliminaires/ouverture de la réunion/approbation de l'ordre du jour/conflits d'intérêts  
La réunion est ouverte à 12 h 07 (HE).

Le président reconnaît que la réunion a lieu en présence des administrateur(-trice)s se trouvant partout au Canada, sur des terres préservées par les peuples autochtones depuis des milliers d'années.

Le président fait le point sur la nomination ministérielle des membres du Conseil, notant que les annonces concernant les deux postes vacants sont imminentes.

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2. Résolutions en bloc

Le président note qu'aucun conflit d'intérêts n'est déclaré. Bien qu'il n'y a pas eu de demande de retrait d'un point de l'ordre du jour, un(e) administrateur(-trice) pose une question sur une note dans le rapport du Comité de gouvernance concernant le plan de l'examen du rendement du premier dirigeant. Le premier dirigeant indique que le travail initial sur les attentes en matière de rendement pour le nouveau premier dirigeant sera effectué dans le cadre de la transition de ROAR. Il indique aussi que le CABAMC demandera à l'équipe de Boyden de collaborer avec le Conseil d'administration pour procéder à l'examen du rendement du nouveau premier dirigeant pour sa première année en 2024.

Le premier dirigeant fait le point sur l'état d'avancement des révisions du règlement administratif, en précisant que l'approbation de règlement administratif révisé demeure prévue pour le 31 mars 2023. On remarque que les rapports des comités devraient provenir de la présidence des comités, et non du personnel de soutien responsable.

**À la suite d'un consensus, le président déclare que les résolutions en bloc sont approuvées.**

### 3. Amélioration de la gouvernance du CABAMC

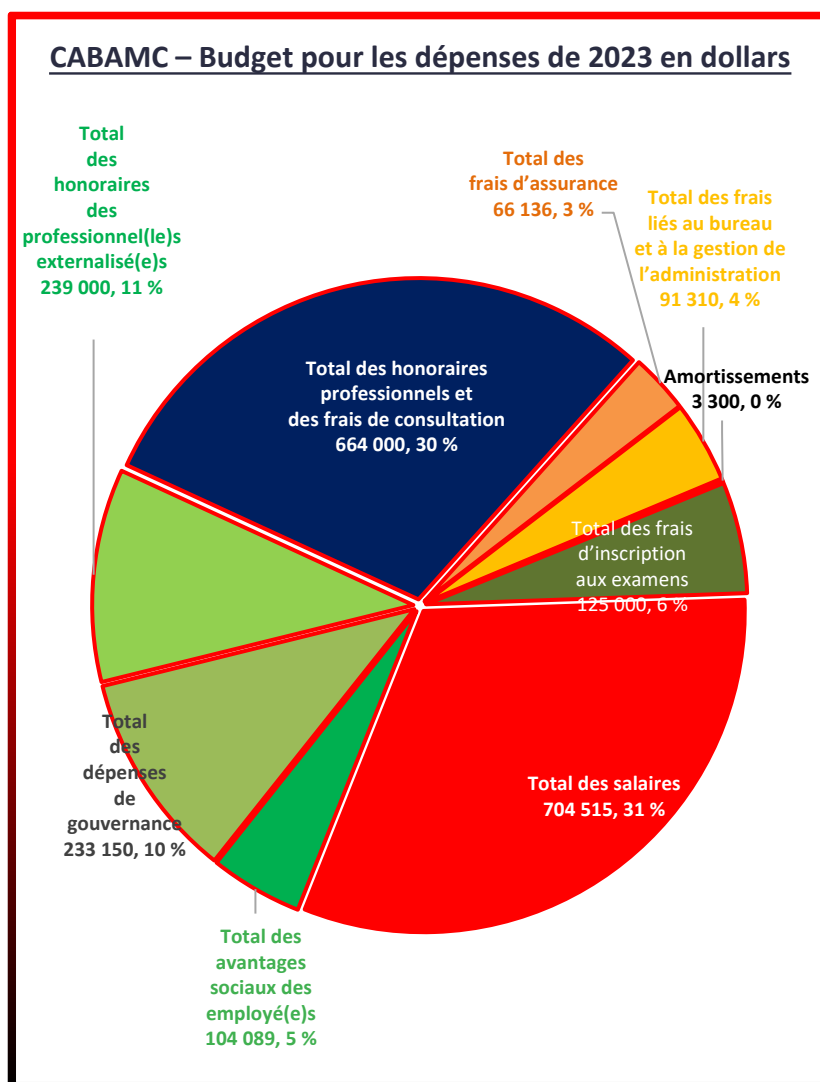
Sean Walker, comptable professionnel agréé, présente le budget de fonctionnement 2023.

Il note que le budget est construit autour de l'hypothèse que le nombre de titulaires de permis sera stable en 2023. Il n'y a donc pas de croissance anticipée des revenus, puisque 88 % des revenus proviennent des cotisations des titulaires de permis de catégorie 1.

En ce qui concerne les dépenses, il souligne les facteurs clés suivants :

- Salaires et avantages sociaux – le modèle de dotation en personnel reste inchangé et le nouveau premier dirigeant y a été intégré. Gouvernance – le calendrier complet des réunions du Conseil d'administration et des comités est inclus au modèle de rémunération révisé qui débutera au deuxième trimestre. Honoraires professionnels – les honoraires ont été augmentés pour le traitement des plaintes et des mesures disciplinaires en fonction des hypothèses actuelles. Inscription et examens – le programme continue d'évoluer et les données reflètent l'expérience de 2022. Assurance – les taux du marché devraient augmenter.

Le tableau suivant résume le budget pour les dépenses.



Après des questions et une discussion, sur proposition de Ruth McHugh, appuyée par Leonora Hoicka, il est résolu d'approuver le budget de fonctionnement 2023. [Résolution approuvée]

#### **4. Le CABAMC en tant qu'organisme de réglementation moderne**

Le président remarque que le CABAMC a reçu un mémoire de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIC) recommandant que le CABAMC mette en place l'infrastructure nécessaire pour recevoir les plaintes concernant la pratique non autorisée. Le président indique que cette question avait été évoquée par le premier dirigeant lors de la conférence de l'IPIC de 2022 et que l'intention déclarée était d'élaborer une politique après une consultation.

Après discussion, sur proposition de Leonora Hoicka, appuyée par Karima Bawa :

**Attendu que le CABAMC reconnaît que les articles 67 et 68 de la Loi sur le CABAMC limitent l'utilisation des titres d'« agent de brevets » et d'« agent de marques de commerce » et interdisent aux personnes de se présenter ainsi si elles ne sont pas titulaires d'un permis du CABAMC;**

**Attendu que la Loi n'est pas claire quant au mandat du CABAMC en ce qui concerne l'application de ces dispositions;**

**Attendu qu'il doit y avoir des discussions avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) au sujet de l'application de ces dispositions;**

**Il est résolu que le premier dirigeant, lors de la réunion du Conseil d'administration en mars 2023, après les consultations et les études nécessaires, rende compte de l'avancement de tous les aspects de ses travaux et fournisse des recommandations au Conseil d'administration sur le traitement des allégations de pratique non autorisée. [Résolution approuvée]**

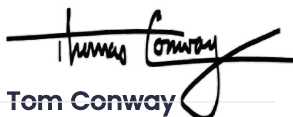
#### **Autres affaires**

Le Conseil d'administration demande qu'une date soit fixée pour une éventuelle réunion en personne en automne, afin que le calendrier soit prévu en fonction de l'emploi du temps des administrateur(-trice)s. De plus, on demande que la date de la conférence de l'IPIC soit ajoutée à la liste des dates de réunion. Des questions sont posées sur les procédures du Comité d'enquête qui étaient incluses dans la trousse d'information de la réunion.

#### **Levée de la séance**

**Sur proposition unanimement approuvée, il est résolu de mettre fin à la réunion publique à 14 h (HE) et de passer à huis clos.**

La séance est levée à 14 h (HE).



Tom Conway  
Président du Conseil  
d'administration

Procès-verbal approuvé le  
6 février 2023